

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, Vendredi 13 décembre 2019

Comité Départemental de lutte contre la cabanisation

Vendredi 13 décembre 2019

Le département de l'Hérault est fortement concerné par le phénomène de cabanisation qui revêt des enjeux multiples : sociaux, d'hygiène et de salubrité, de sécurité, environnementaux mais aussi économiques

Une charte départementale de lutte contre la cabanisation avait été signée en décembre 2008 par l'État, le Parquet général et 19 communes volontaires du département pour un renforcement de la répression des infractions et des échanges de bonnes pratiques sur le sujet. A ce jour, 43 communes ont signé cette charte et mettent en œuvre, aux côtés de l'État et des Parquets, un plan d'action adopté en concertation.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, 690 décisions de justice ont été rendues, 536 propriétaires ont été condamnés à la remise en état des lieux et 340 démolitions ou enlèvements ont été réalisés.

Si les résultats sur le terrain sont visibles avec la stabilisation de la cabanisation sur le littoral, le phénomène demeure prégnant sur le département avec une tendance à se développer sur les communes de l'arrière pays. Sous l'impulsion de la DDTM, de nouveaux outils se mettent en place gagner encore en efficacité dans la détection et le traitement des infractions.

Une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs est plus que nécessaire pour lutter contre ces constructions et implantations illégales et pour faire respecter les règles d'urbanisme et de prévention des risques, préserver les sites naturels et sanctionner les atteintes aux paysages ou à l'environnement.

En 2020, l'accent sera mis sur l'accompagnement renforcé des communes entrantes. Les communes adhérentes remontent des situations très diverses et ont exprimé une attente forte auprès des services de l'Etat. Des réunions thématiques et un travail de terrain ont été engagés en 2019 et seront poursuivis en 2020.

Un outil dématérialisé interactif dénommé LUCCA (pour lutte contre la cabanisation) va être déployé par la DDTM. Il permettra d'améliorer la communication institutionnelle et de sécuriser la rédaction des actes de procédure.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

